



HABITAT

Une exploration des réalités
par l'association **Alpil**
et la **Fondation Abbé Pierre**
Photographies **Bertrand Gaudillère**

REFUGE(S)

DES MÉNAGES PRÉCAIRES

SUR L'AGGLOMÉRATION

LYONNAISE



Édito

L'agence régionale de la Fondation Abbé Pierre ouvre le champ sur un travail d'enquête et de reportage photo donnant à voir la multiplication de refuges précaires sur la Métropole de Lyon. Ce travail a été réalisé avec le concours de la permanence d'accès aux droits¹ qu'elle soutient et du collectif item.

Nous avons voulu porter un regard sur la débrouille à laquelle est réduit bon nombre de ménages précaires sur l'agglomération lyonnaise, qui ne trouvent plus de place dans le parc privé trop cher, et pour qui l'attente d'un logement dans le parc social ou d'un hébergement, nécessite de trouver un abri ici et maintenant pour éviter la rue.

Sans chercher à définir une nouvelle catégorie de mal-logement, ces habitats refuge(s) révèlent des formes d'habitats variées qui racontent comment et vers quoi peuvent se tourner ces ménages dans la ville. Des formes bien connues : hébergement chez tiers, meublés dégradés avec une unité de logement sans douche ni WC ; Des formes moins habituelles, à travers notamment l'importance des formules de sous-location de logement privé, sociaux, d'hébergement institutionnel ; Et des formes de refuges aux conditions de vie parmi les plus dures : occupation d'une cabane, d'une caravane, d'un véhicule, d'une tente, d'un garage, d'un cabanon de jardin sur le terrain d'un proche ou d'une connaissance, occupation d'un local sur son lieu de travail.

De ce point de vue, cette investigation rend visible le réel du « marché dans le marché », à l'heure où les logements manquent. Localement, les ménages pauvres ou modestes font la découverte d'un accès au logement devenu très administré sur le territoire, qui les empêche d'exercer leur autonomie pour se loger. Ils ne parviennent plus à se hisser au niveau des prix du parc privé et découvrent qu'ils doivent recourir au secteur de l'action sociale ou associative pour actionner des demandes d'habitat ou d'hébergement dont l'accès effectif se compte en mois ou années d'attente. Par conséquent, et pour se protéger de la rue, des ménages comptant parmi ceux qui ont les moins bons revenus sur l'agglomération, n'ont d'autre choix que de se débrouiller avec les ressources à disposition, dans des interstices se situant entre abris de fortune, sur-occupation et habitat indigne.

Nous avons fait le constat que plus nous allions à la rencontre des ménages qui parviennent à mobiliser ces habitats, à défaut de pouvoir occuper normalement un logement ordinaire, plus les personnes disparaissent. Plus on s'approche et plus nous perdons la possibilité de témoigner, d'alerter et d'apporter des solutions. Parce que témoigner pour une majorité de ces ménages, c'est risquer de perdre son habitat, risquer de tendre des relations avec un propriétaire ou loueur qui oscillent en permanence dans des zones entre aide et abus (« *oui* » reconnaîtra un jeune homme qui finalement refusera l'enquête « *le mec est un salaud mais lui m'aide concrètement à ne pas être dehors* »). Avec une oscillation qui raconte quelque chose de l'ambiguïté de perception des personnes mal logées devant un système qui ne parvient plus à répondre concrètement à leur besoin en logement dans des délais réalistes pour elles. « *La beauté d'une ville, c'est l'absence de misère. La beauté d'une ville, la beauté d'une nation, elle n'est pas dans ses jardins, dans ses théâtres, dans ses musées, ni même dans ses cathédrales. Elle est de ne pas avoir de taudis. Elle est de ne pas avoir de désespérés* »².

Véronique Gilet,
Directrice régionale // Agence Auvergne-Rhône-Alpes // Fondation Abbé Pierre

¹ Association ALPIL.

² Abbé Pierre, Carnets intimes, 2002.

SOMMAIRE



- P. 05 ——— **Habitat refuge(s), étude de qualification sur l'agglomération lyonnaise**
- P. 18 ——— **Portraits photographiques de ménages en habitat refuge(s) / Bertrand Gaudillère - collectif item**
- P. 82 ——— **Thématiques des manques dans le quotidien des personnes rencontrées : domiciliation / alimentation-hygiène / santé / scolarisation / charge mentale**
- P. 90 ——— **Habitat refuge(s), état des lieux du parc locatif lyonnais**
- P. 94 ——— **Et le COVID est passé par-là. Vivre confiné en habitat refuge(s)**

HABITAT REFUGE(S)
ÉTUDE DE
QUALIFICATION

par l'association **Alpil** /
via sa permanence d'accès aux
droits **Fondation Abbé Pierre**

SUR L'AGGLOMÉRATION
LYONNAISE

L'habitat refuge(s), de quoi parle-t-on ?

La Fondation Abbé Pierre Auvergne-Rhône-Alpes a sollicité l'Alpil, en 2018, afin de **travailler à une meilleure identification de pratiques émergentes ou ré-émergentes de ménages précaires ou en détresse contraints de trouver un refuge**, que l'association commençait à repérer depuis sa permanence d'accueil des personnes en difficulté de logement.¹

L'idée poursuivie était de pouvoir mieux qualifier ces situations pour lesquelles l'attente 'disproportionnée' d'un logement ordinaire amène par défaut à occuper des espaces, à se 'serrer' dans des logements déjà occupés ordinairement par un ménage locataire (sous-location, dépannage chez tiers, aménagement d'une chambre dans un garage), voire à mobiliser des habitats qui n'en sont pas (garage, tente, véhicule qui ne roule plus, cabanon de jardin, local commercial, squat/bidonville etc.), tout en mettant en avant les conséquences de cet habitat précaire sur le quotidien des personnes.

Ce travail d'exploration vise à mettre en lumière que, malgré un arsenal juridique dense et protecteur, la saturation des dispositifs d'hébergement, le manque de logements disponibles dans le parc social et l'inaccessibilité du parc privé amènent de plus en plus de personnes à improviser des solutions d'hébergement afin d'échapper à la rue.

Le repérage et la qualification de ces situations silencieuses, souvent invisibles, ont été menés durant deux années, sur la base d'un questionnaire d'entretien et de matériau compilé pour **50 situations identifiées par l'Alpil.**

Notre analyse cible donc les ménages qui, dans l'urgence et faute d'accès au droit commun, déploient pour se loger des solutions d'habitat inadaptées par nature à l'habitation ou inadaptées par leur usage à leurs besoins personnels et familiaux. **Cette solution d'habitat refuge est alors leur seule alternative à la rue et constitue un minimum de protection pour être en sécurité.**

Les constats dressés à l'issue de ce travail d'exploration sur les conséquences du mal-logement et sur le non-respect des autres droits fondamentaux, ne se veulent pas exhaustifs, ils ne sont que l'illustration des situations rencontrées par l'association dans le cadre de ses différentes activités.

Les personnes rencontrées à l'occasion de ce travail occupent des habitats précaires souvent indécents, sur-occupés ou insalubres, imaginés hors de tout cadre légal et de la sécurité que le logement devrait procurer. **Conçues pour une courte période, ces formes d'habitats refuge(s) s'inscrivent majoritairement dans la durée entraînant ainsi une remise en cause en cascade de nombreux autres droits fondamentaux.** En effet, en l'absence de logement digne, ce sont le droit à la santé, au travail, à la vie privée et familiale qui sont bafoués également.

¹ La Maison de l'Habitat accueille annuellement 3000 ménages rencontrant des difficultés de logement sur la Métropole de Lyon et le département du Rhône. La Fondation Abbé Pierre soutient le volet Permanence d'accès aux droits à la Maison de l'habitat et promeut la prise en compte des personnes les plus exclues des dispositifs de réponses d'habitat au sein de la Métropole de Lyon

DES SOLUTIONS D'HABITAT REFUGE(S) PROTÉIFORMES

Des formes multiples et inadaptées à la vie quotidienne et ordinaire dans un logement

Les formes d'habitat refuge(s) repérées sont multiples et variées car elles ont été construites dans l'urgence. Elles sont toutes inadaptées à l'occupation, soit par leur forme lorsqu'il s'agit de lieux impropres à l'habitation (caravane, tente, voiture, arrière-boutique, garage, logement très dégradé, etc.) soit par leur usage lorsqu'il s'agit de lieux habitables mais dont l'usage qui en est fait est excessif, inadapté aux caractéristiques du lieu (une chambre d'hôtel pour une mère et son fils adolescent, un hébergement chez un tiers entraînant une sur-occupation, une sous-location d'une seule chambre dans un logement pour une famille entière, etc.).

Notre définition large de l'habitat refuge(s) englobe des modes d'habitat protéiformes imaginés par les personnes à partir des moyens et connaissances donc elles disposent à un instant T.

Parmi les 50 ménages de l'étude :

40% vivent dans des lieux impropres à l'habitation
(garage, local professionnel, cabane, caravane, voiture, tente),

20% vivent en sous-location parfois illégales et toujours inadaptées
(sous-location de logements sociaux, de chambres de foyer, ...),

15% vivent dans des logements très dégradés ou sur-occupés,

15% sont hébergés chez des tiers ou par une paroisse,

6% vivent dans des meublés, 4% vivent à l'hôtel

QUELS SONT LES PROFILS DES 50 MÉNAGES RENCONTRÉS ?

Typologie des ménages



Femme seule



Homme seul



Couple



Personne seule avec enfants

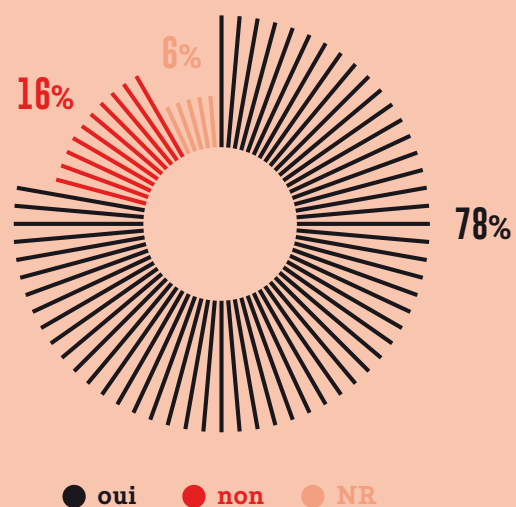


Couple avec enfants

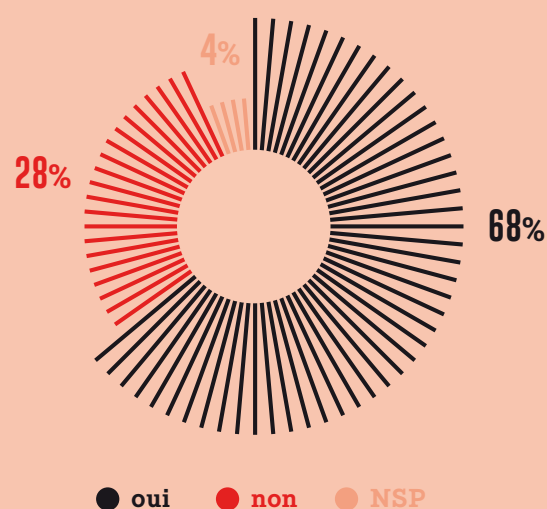


NR

Des ménages enquêtés disposant majoritairement de ressources financières



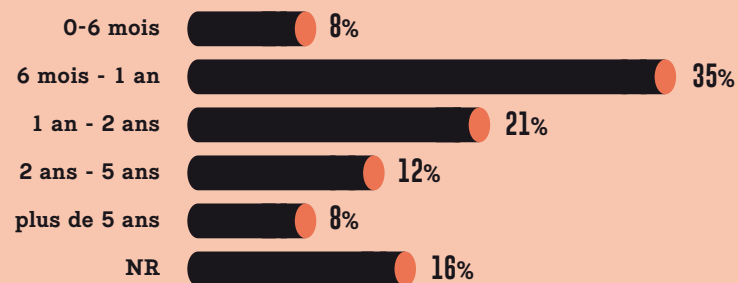
Des ménages enquêtés qui remplissent les conditions d'accès au logement social



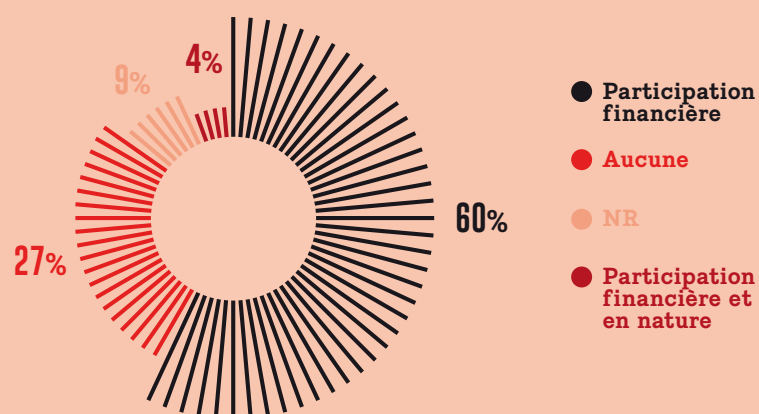
RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPES D'HABITAT REFUGE(S)

- 6 Sous-location d'une chambre chez un tiers
- 2 Hébergement dans une paroisse
- 2 Hébergement dans une chambre d'un foyer
- 6 Locataire d'un logement privé suroccupé
- 2 Garage
- 1 Sous-location d'un logement entier
- 3 Hébergement par un ami
- 4 Voiture
- 4 Cabanon de jardin
- 1 Arrière-boutique
- 6 Meublé dégradé
- 1 Buanderie de son employeur
- 2 Logement dégradé
- 2 Chambre d'hôtel
- 3 Sous-location d'un logement social
- 1 Gare
- 2 Usine désaffectée, ancien entrepôt
- 1 Tente
- 1 Studio aménagé dans un garage
- 1 Studio aménagé au fond d'un jardin
- 1 Squat dans un logement social

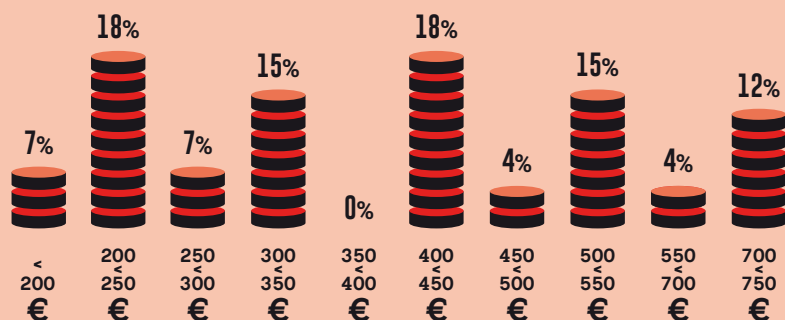
Des situations de mal-logement qui durent



Des ménages mal-logés qui paient...



.. et qui paient le prix fort



Des occupants d'un habitat dépourvus de protection légale

Au-delà de la question de la forme du lieu refuge, se pose la question de l'encadrement juridique, ou justement de son absence. 58% des ménages ne disposent d'aucun contrat. Ces absences de contrats ou ces engagements moraux rendent d'autant plus fragile la solution refuge qui peut prendre fin à tout moment sans respect d'aucune protection légale en matière d'expulsion.

20 % des personnes rencontrées dans le cadre de l'étude disposent d'un contrat, mais conclu en dehors de tout cadre légal (un bail commercial tenant lieu d'habitation, un titre de propriété pour un garage, des contrats de 3 mois ou des contrats pour des locaux insalubres). Alors qu'un contrat de bail vise à protéger les locataires, ces contrats « hors cadre » sont au mieux sans effet et au pire préjudiciables à l'occupant. L'habitat refuge(s) se situe donc hors des barrières protectrices du droit faisant prévaloir l'importance des relations interpersonnelles au cadre juridique.

22 % des ménages rencontrés sont détenteurs d'un contrat légal et occupent un logement qui est effectivement un logement. Cependant, l'usage qui en est fait rend cette solution inadaptée (exemple d'un studio de 14m2 qui remplit mais les conditions de décence mais que le propriétaire loue à une famille de 6 personnes). L'usage de ce petit logement par une famille nombreuse crée une situation de suroccupation sévère. Ce logement devient un habitat refuge(s) inadapté. Alors qu'un contrat de bail vise à protéger les locataires, ces contrats « hors cadre » sont au mieux sans effet et au pire préjudiciables à l'occupant. L'habitat refuge se situe donc hors des barrières protectrices du droit faisant prévaloir l'importance des relations interpersonnelles au cadre juridique.

Des contreparties variées pour pouvoir être logé

Les contreparties à l'hébergement ne sont pas systématiques, mais lorsqu'une participation financière ou un loyer sont demandés, ils sont souvent excessifs au regard de la qualité de la solution d'habitat, et la plupart du temps au regard des ressources des ménages. Certains hébergeants vont même jusqu'à profiter de la précarité de la situation, de la vulnérabilité de la personne hébergée et de l'absence d'alternative pour elle pour développer une activité lucrative. **60% des personnes rencontrées participent financièrement à leur hébergement (versement mensuel ou même annuel et par avance). Dans l'étude, le montant de la participation varie de 113 € pour une cabane à 750 € pour un studio d'une dizaine de mètres carrés. La moyenne de la participation financière s'établit à 400 €.** D'autres types de participations ont été identifiés : intendance, garde d'enfants, heures de bénévolat. Face à la précarité de leur situation et à l'ascendant que peut avoir l'hébergeur.se sur l'hébergé.e, certaines personnes peuvent être contraintes d'aller jusqu'à rendre des services de nature sexuelle.

La frontière entre les hébergeur.se.s solidaires et les autres est poreuse, les participations peuvent augmenter et se multiplier progressivement et le glissement entre petits services rendus au quotidien pour remercier d'un geste de solidarité et contraintes liées à un abus de faiblesse ou à de l'exploitation par la personne qui héberge peut vite se produire. Ces situations laissent à penser qu'on ne naît pas nécessairement marchand de sommeil, mais qu'on peut le devenir.

Des personnes particulièrement mobilisées face à un système saturé

Ces ménages que nous pensions éloignés du droit commun car dans l'invisibilité (à la fois un souhait de leur part de rester discret et choix de la société de ne pas les voir) **sont finalement nombreux à avoir engagé des démarches d'accès au logement et à l'hébergement (92%)**. 68% des personnes interrogées remplissent les conditions d'accès au parc social (nationalité française ou droit au séjour et existence de ressources) et autant ont engagé les démarches nécessaires pour cet accès. 72 % des personnes interrogées sont en lien avec le secteur associatif et/ou institutionnel, ce qui démontre une bonne connaissance des acteur.trice.s compétent.e.s. Face à l'absence de réponse et à l'urgence de leur situation, les familles font le choix de multiplier les démarches et les interlocuteur.trice.s. Dans cette étude le taux de non-recours est donc faible, mais cela s'explique par le fait que les personnes interrogées dans le cadre de cette étude ont en grande partie été rencontrées sur notre lieu de permanence (déjà acteur.trice.s de leurs démarches). 28% engagent des démarches d'accès à l'hébergement pour parer à l'urgence de la situation et en parallèle des démarches d'accès au logement pour obtenir, à terme, une solution adaptée et durable.

Mais le 115 est saturé (numéro pour l'accès à l'hébergement d'urgence) et nombreux sont les ménages qui ne parviennent pas à joindre un.e interlocuteur.trice. Quand ils y parviennent enfin la réponse tombe comme un couperet « Il n'y a pas de place ». Même les personnes reconnues prioritaires pour un hébergement d'urgence par la commission de médiation DALO du Rhône (sur la base de la loi relative au droit au logement opposable du 5 mars 2007), n'obtiennent que très difficilement une proposition dans les délais légaux. Dans le Rhône, le délai moyen d'obtention d'un logement social varie de 15 mois pour un T1 à 28 mois pour un T5¹. Alors, le choix a été fait de créer des dispositifs de labellisation, dans un objectif de priorisation des situations les plus urgentes. Cependant, face à la complexité des démarches demandées, à la rigueur des critères d'entrée et des délais de traitement, seules 10% des personnes interrogées ont obtenu une labellisation de leur demande de logement. Les dispositifs étant eux aussi saturés, les délais d'accès au parc social restent très longs et inadaptés à l'urgence des situations. De plus, les parcours d'errance des personnes semblent constituer un frein supplémentaire à l'accès au parc social, les bailleurs sociaux paraissant frileux face aux futur.e.s locataires inexpérimenté.e.s. Ils et elles peuvent faire l'objet d'une stigmatisation qui les rend prisonnier.e.s de l'habitat refuge(s).

Le parc privé est rarement une solution durable pour les personnes. En effet, l'état du marché du logement privé² actuel en réduit toujours plus l'accès. Le montant des loyers, la nécessité de prouver la stabilité de ses ressources, le besoin d'avoir des garant.e.s sont autant de barrières pour les personnes qui travaillent en intérim, pour les personnes isolées, pour les travailleur.se.s qui perçoivent de petits salaires, ou les personnes qui bénéficient des minima sociaux.

1 <https://logementsocial69.fr/cartographie-logement>

2 Loyer médian dans l'agglomération lyonnaise : 11,4 €/m², Observatoire des loyers, chiffres 2018

Les liens familiaux à l'épreuve de l'habitat refuge(s)

Face aux difficultés d'accéder à un logement comme tout un chacun et en l'absence de solution, les situations d'habitat refuge(s) pensées pour un temps court se pérennisent. **Cette augmentation de la durée de l'habitat entraîne également une dégradation des relations entre hébergeur.se.s et hébergé.e.s. Des amitiés, des relations familiales entre parents et enfants, entre frères et sœurs, entre conjoints, se brisent.** Ces dégradations relationnelles entraînent dans certaines situations des remises à la rue sèches ou ont pu entraîner, pour les personnes interrogées dans l'étude, des fins d'hébergement occasionnant le plus souvent un passage ou retour dans la rue. Ainsi nous avons pu enregistrer certains effets dévastateurs sur les relations :

des mères font changer la serrure de leur appartement pour ne plus y accueillir leur enfant adulte, des grands-parents sont interdits de relation avec leurs petits-enfants, des frères et sœurs se brouillent car héberger leurs parents âgés à tour de rôle leur pèse énormément, des couples se séparent car l'un des deux ne supporte plus d'accueillir ses beaux-parents dans son salon.

Des personnes aux droits fondamentaux bafoués du fait d'un habitat qui n'en est pas un

Les points communs de ces situations d'habitat refuge(s) sont ainsi d'être précaires (absence de contrat de location protecteur, solutions menacées en cas de conflits etc.), de ne pas offrir des conditions d'habitabilité correcte (logements trop petits, suroccupés, vétustes ou qui n'en sont pas quand il s'agit de garage, tente ou cabanon de jardin) et d'engendrer des impacts directs et non vertueux sur la situation de santé ou de handicap existant, sur le quotidien, le développement et la scolarité d'enfants en bas âge, ou encore rendant difficile l'adaptation aux besoins liés au vieillissement, à une grossesse, etc.

Dans le cadre de situations qualifiées pour cette étude, il ressort que le fait de vivre dans une forme d'habitat refuge(s) a des conséquences directes et négatives sur de nombreux autres droits que l'accès au logement et à l'hébergement. Ont pu être évoquées par les personnes rencontrées les questions d'accès aux droits lié à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à une domiciliation stable. Est également mis à mal le droit à une vie privée et familiale, et les atteintes à la dignité humaine sont nombreuses.

Ces constats permettent de commencer à entrevoir une partie des coûts sociaux induits par la pénurie de logements et de places d'hébergement. La précarité de l'habitat freine l'accès à « l'état de complet bien-être physique, mental et social » que mentionne le préambule de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, et rend parfois impossible l'accès

à des soins de santé. **Le suivi d'un traitement régulier devient un défi, la conservation des médicaments pour des durées longues semble impossible, ainsi que peut l'être l'accès à un réfrigérateur.** La question de la confidentialité de la pathologie et du traitement en cas d'hébergement chez des tiers ou de sur-occupation se pose. Il devient impossible de recevoir des soins à domicile en l'absence de domicile. Comment programmer une opération chirurgicale sans lieu sain où se reposer ensuite ? La précarité des conditions matérielles fragilise également le sommeil, l'alimentation et l'hygiène.

Le droit à l'éducation est remis en cause par les conditions d'habitat. La question de l'impact des conditions de logement sur l'accès ou le maintien de la scolarité est régulièrement abordée. Changements d'école, longs trajets, absence de lieu où faire ses devoirs en rentrant, difficultés de concentration en l'absence de lieu de vie stable sont autant de facteurs qui fragilisent la scolarité des enfants en habitat refuge(s).

De la même manière, **l'emploi est souvent un facteur essentiel pour rendre possible l'accès à un logement décent et indépendant. Or, les conditions d'habitat refuge(s) constituent un frein à la fois à la recherche d'emploi, et au maintien de l'emploi lorsqu'il a été trouvé : fatigue chronique liée à l'instabilité du lieu de vie, difficulté à se laver et/ou à laver ses vêtements, nécessité de revenir à des heures précises sur le lieu d'hébergement pour ne pas le mettre en péril, etc.** L'accès au logement et à l'emploi est un véritable cercle vicieux. Sans emploi difficile de trouver un logement, sans logement difficile de garder un emploi.

56% des ménages interrogés dans le cadre de notre enquête vivaient avec un conjoint et/ou un ou plusieurs enfants, et évoquaient spontanément les conséquences de leurs conditions d'habitat sur leur vie familiale. **Ces conditions de vie ont souvent des effets sur les relations familiales entraînant des risques de rupture. L'absence de lieux d'intimité, de vie de couple et de sexualité, les repas pris à tour de rôle, les conflits pédagogiques avec les personnes qui hébergent, les familles éclatées entre différents hébergements précaires** sont autant d'éléments qui entachent le droit au respect de la vie privée et familiale. Pour tous, le droit à la vie privée est menacé par l'absence de lieu de vie autonome et indépendant propice à une vie sociale, permettant de conserver des affaires personnelles, d'inviter des connaissances. L'habitat refuge(s) c'est aussi l'isolement social et familial qui s'accroît et dont il est de plus en plus difficile de sortir. Monsieur H, qui occupe avec sa femme et ses 4 enfants un studio de 9m², nous dit : « J'ai tellement honte du logement que j'offre à mes enfants que je travaille tard le soir pour ne pas les croiser, je ne peux pas les regarder dans les yeux et leur dire que je n'arrive pas à trouver autre chose ». Le droit au respect des correspondances est inhérent au droit au respect de la vie privée et familiale. Le code pénal punit la violation du secret des correspondances d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Par ailleurs, afin de permettre à tous de recevoir des courriers et d'exercer les droits qui en découlent, le législateur a créé un droit à la domiciliation pour toute personne sans domicile stable. La domiciliation chez un tiers peut s'avérer peu stable en cas de tensions ou de multiplicité de lieux d'hébergement. La domiciliation institutionnelle semble plus pérenne, mais il ne faut pas oublier les difficultés d'accès et les contraintes que cette dernière peut entraîner.

Le droit à la dignité est également fortement fragilisé. **Les personnes en habitat refuge(s) font face à des difficultés quotidiennes pour accéder à des sanitaires, à une douche, à des repas « normaux », à un lieu de repos calme, à un lieu pour laver ses vêtements régulièrement. Avoir accès à un lit par personne devient un véritable combat.** (1 ménage sur 3 rencontrés par le biais de cette enquête ne dispose pas d'une douche voire d'un accès à l'eau dans son habitat refuge). **Or, la dignité passe notamment par l'accès à une alimentation normale ou à l'hygiène.**

Tous les ménages du reportage photo
sont issus de l'enquête réalisée par l'Alpil

PORTRAITS
PHOTOGRAPHIQUES
DE MÉNAGES

Photographies et textes
Bertrand Gaudillère /
collectif item

EN HABITAT
REFUGE(S)



FAMILLE A.

habite dans un squat
en voie d'expulsion

« J'ai une famille qui vit dans un squat, ils vont être expulsés. Je leur ai parlé du projet, ils veulent bien te rencontrer mais ne savent pas trop s'ils sont d'accord pour les photos ». Dalila, salariée à l'ALPIL veut me donner leur numéro pour que je les contacte rapidement. A priori, ils seront délogés la semaine prochaine. Je lui propose plutôt qu'on les rencontre ensemble pour un premier contact. Lorsque nous arrivons chez eux le lendemain, ils nous ouvrent sans réticence. C'est l'heure du repas, alors tout naturellement ils nous proposent de partager leur déjeuner, sur la table de camping au pied du lit dans la pièce de vie. On refuse poliment. Deux de leur trois filles arrivent, celle de 5 ans est malade, c'est pour ça qu'elle n'est pas à l'école, la plus petite n'a que 2 ans, et celle de 7 ans est en cours.

J'entreprends de leur expliquer pourquoi je travaille avec l'Alpil et la Fondation Abbé Pierre. Pourquoi c'est important de faire des photos, de raconter leur histoire. Lui est clair, il ne veut pas, et encore moins que l'on prenne ses enfants. Il aurait l'impression de s'en servir, de les instrumentaliser, et il aurait honte de le faire, même si c'est pour montrer la réalité. A savoir que ce ne sont pas des voyous, que c'est une famille qui a le droit de revendiquer l'accès à un logement, d'autant plus qu'ils ont un recours Dalo accepté. Est ce que c'est à lui d'avoir honte, est ce que ce n'est pas au système qui ne respecte pas ses engagements d'éprouver ce sentiment ? Ne sont ils pas plutôt victimes de l'immobilisme d'institutions qui ne les perçoivent pas comme des personnes mais comme un numéro de dossier ? Il finit par en convenir et accepte les photos si on ne les reconnaît pas.

Je commence par photographier les enfants dans leur chambre. Les parents me font confiance, ils jettent un regard distrait sur l'écran de mon boîtier lorsque je les rejoins dans le salon, et leur propose de vérifier que personne n'est reconnaissable. Ils préfèrent m'expliquer leur situation. En France depuis 2013, ils sont venus avec un visa, puis sont restés sur le territoire sans autorisation parce que toute la famille de madame est ici. Aujourd'hui qu'ils ont des papiers ils ont pu faire valoir leurs droits avec un recours droit au logement opposable qu'ils ont gagné.

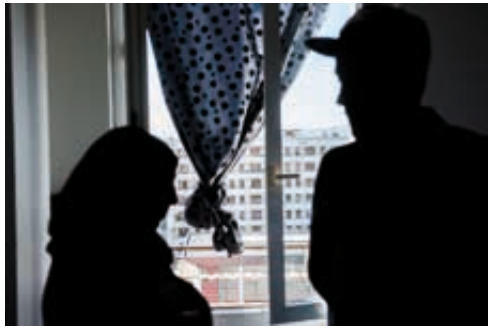
« Qui est ce qui accorde ce droit » me demande Monsieur ? « Le préfet ! Et qui fait expulser ? Le préfet », me rappelle t-il sans me laisser le temps de répondre. « S'il m'accorde le droit à un logement, pourquoi est ce qu'il m'expulse quand j'en ai trouvé un puisqu'il ne m'en propose pas. Nous n'avons pas eu de vraie proposition ». La seule qu'ils ont refusée était un hôtel, dans une chambre de 9 m² à 5 lorsque leur dernière n'avait que quelques mois.

Il enchaine en nous parlant de ce triste fait divers en Haute-Savoie ou un père de famille meurt d'une crise cardiaque durant son expulsion. Une histoire qui remonte au mois de juillet dernier. Il nous dit que lui pourrait se jeter par la fenêtre, qu'une fois mort sa famille serait tranquille, ils seraient pris en charge. Bien sûr il plaisante, mais on sent une véritable amertume dans ses propos, pourquoi attendre le drame pour mettre une famille à l'abri ? Je ne sais quoi répondre. Je suis d'accord avec lui. « S'il n'y avait que moi je pourrai dormir n'importe où, mais pas avec ma famille, c'est normal que je leur trouve un toit. De toute façon je ne sortirai pas de ce logement ».

Il demande quand aura lieu l'expulsion. A priori pas le week-end end. Pour le reste, on n'en sait rien. Dalila va se renseigner auprès du commissariat. « Ça fait tellement longtemps que je me bats que le jour où j'aurai tout, les papiers, un boulot et un appartement, je vais m'écrouler ! »

En nous raccompagnant jusqu'au rez-de-chaussée, il tient à nous montrer le nombre de portes condamnées aux différents étages, derrière lesquelles se cachent un appartement vide. Six au total, ou peut-être sept, dont un au rez de chaussée. La porte n'est pas scellée. Il rigole en nous disant que ce sera sa prochaine adresse, que l'on peut accéder facilement par la fenêtre qui donne sur l'arrière cour...







MONSIEUR B.

habite dans 9m²

La pièce fait neuf mètres carrés. Il y a un lit, une petite armoire, une table, deux chaises, et un évier au-dessus duquel est accroché un placard. C'est l'appartement de Monsieur B. Les toilettes sont à l'extérieur. La douche également. Ce n'est pas sur le même palier. Il faut traverser la cour pour y accéder. Descendre un escalier, en remonter un autre pour les toilettes, et un autre étage encore pour la douche. Les portes donnent sur l'extérieur et ne sont pas isolées. Avant il y avait aussi des toilettes au rez-de-chaussée mais elles ont été condamnées. « Comme la porte d'entrée de l'immeuble ne ferme pas, n'importe qui rentrerait pour les utiliser, c'était toujours sale ». Du coup il n'y a plus qu'un cabinet de toilette pour les 11 personnes qui vivent à cette adresse. Lui est installé depuis 2015. Au début il habitait la porte au fond du couloir. C'était sale et vétuste, il y avait des cafards et parfois des rats. « Ici c'est plus propre. C'est mieux, même si ce n'est pas plus grand et que le lit est cassé ». Les voisins sont âgés. Ils sont gentils, même s'ils ne nettoient jamais le couloir, c'est lui qui s'applique à tenir propre le palier, avec la même application que pour son « logement ». Au pied de son lit il y a une paire de claquettes pour aller à la douche ou aux toilettes, et un sceau avec une serpillière. Il la passe plusieurs fois pas jour. Il ne fait pas grand chose d'autre d'ailleurs. Il n'a pas les moyens de s'acheter une télé, pas plus que d'aller au bar au coin de la rue boire un café et discuter avec les gens du quartier. Il s'y rend les soirs de matchs lorsqu'il peut assumer les 3 euros que lui coûte un vittel fraise, « parce qu'après une certaine heure, ils arrêtent les cafés ».

A 71 ans, après 34 années passées à travailler comme serveur, mécano, ou manutentionnaire, il touche une maigre retraite de 650 euros pour un loyer 270 ! Somme qu'il n'a pas pu régler le mois dernier. Il devait renouveler sa carte professionnelle qui lui permet de travailler dans la sécurité lorsqu'on l'appelle, pour compléter sa trop maigre retraite. Pour cela il lui fallait faire le stage obligatoire qui coûte un peu plus de 400 euros. Ce qu'il lui restait c'était pour manger. Il n'achète presque jamais de viande. Du foie de temps en temps, parce que c'est le moins cher, mais c'est un petit plaisir qu'il ne s'est pas fait depuis plusieurs semaines.

Aujourd'hui comme il pleut, il ne sait pas quoi faire. D'habitude il va se promener. Il marche dans les rues, ou va faire un tour à la Part Dieu. Il regrette le temps où il avait un vélo, qu'il roulait dans la campagne du côté de l'Arbresle où il habitait. Comme la télé, le vélo c'est trop cher. « Un bon vélo c'est vers les 600 euros, je peux pas ».

On n'a pas de mal à l'imaginer pédaler. En arrivant je lui ai demandé son âge. 71 ans ! et d'enchaîner devant mon air surpris que si il ne les fait pas c'est parce qu'il a toujours été sportif. Il a même fait du foot avec Djorkaef dans les années 70 ! Mais ça c'était avant. Aujourd'hui le plus dur c'est de rester là, tout seul, avec tout ce temps pour penser à soi, à sa situation, « parfois ça donne envie de se tirer une balle ».







FAMILLE B.

habite dans local
commun d'hlm

Monsieur B. est venu en France pour son fils handicapé. Un enfant de dix ans qui souffre d'une infirmité motrice cérébrale due à une naissance compliquée si j'ai bien compris. « Il ne bouge ni les bras ni les jambes me dit-il, mais dans la tête tout marche bien, il est intelligent ». Sa femme et ses deux autres enfants sont restés en Algérie. Arrivé il y a environ un an, la France est le quatrième pays dans lequel il s'installe pour faire suivre son enfant. Il y a d'abord eu la Jordanie, puis l'Egypte et l'Espagne. Ils ne peuvent pas le soigner en Algérie m'explique t-il les larmes aux yeux, mais ils disent le contraire pour l'image. « L'Algérie est un pays riche, mais le peuple est pauvre » poursuit-il.

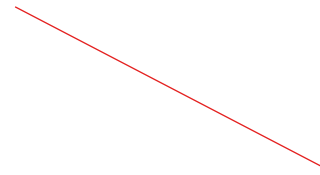
« Là-bas, les enfants comme lui ne peuvent pas aller à l'école, et quand ils sont adultes on leur donne une allocation de trois cents dinars (environ 2 euros), c'est pas une vie, c'est pas possible ». Plusieurs fois il me répète qu'il est là pour son fils, qu'il est prêt à tout, et à chaque nouvelle chose qu'il m'explique il cherche un papier qui atteste sa bonne foi. J'ai beau lui dire que je le crois sur parole, il veut me prouver qu'il ne ment pas, que son histoire est vraie, qu'il a des justifications et des justificatifs. Sa grosse pochette bleu clair en contient des tas. Elle en déborde presque.

Quand je lui demande depuis combien de temps il vit ici, il compte rapidement dans sa tête. Cinq mois. Avant il était hébergé chez un ami. La cohabitation s'est bien passée au début, puis s'est dégradée soudainement pour de multiples raisons. Ils se retrouvent à la rue. Bien intégrés dans le quartier il entreprend alors de s'installer dans le local poubelle. Sensible à sa détresse une dame de l'immeuble lui propose de lui ouvrir le local commun, celui qu'on prête aux locataires pour les anniversaires ou les fêtes de familles. Deux petites pièces avec un coin cuisine et des WC. Il n'y a pas de douche. Pas d'eau chaude non plus. Les portes laissent passer les courants d'air, les fenêtres ne ferment pas correctement, et il n'y a pas d'autres meubles qu'une table et quelques chaises. Avant de récupérer un lit, ils dormaient tout les deux par terre.

Son fils n'est pas là aujourd'hui parce qu'il est hospitalisé aux Massues depuis trois semaines. Il le rejoint en fin de journée et dort là-bas. L'hôpital le permet. Il lui donne souvent un repas chaud aussi, que parfois il a du mal à accepter parce qu'il a l'impression de demander la charité. Comme lorsqu'il va au Secours Catholique récupérer des provisions tous les quinze jours. Il voudrait travailler pour éviter ça. Pouvoir participer à la vie, ne pas en être spectateur. « Je veux pouvoir donner, pas seulement prendre... » il souffre d'être dans cette position, comme il souffre d'entendre son fils dire qu'il ne veut pas sortir de l'hôpital pour ne pas revivre à la rue.

Le local doit être rendu aux locataires qui veulent l'utiliser. La personne qui lui avait donné les clés n'a plus d'excuses à fournir, elle n'a plus d'histoires à inventer pour justifier la porte close. Les yeux embués, la voix qui étouffe un long sanglot, elle lui dit qu'il faut qu'il enlève ses affaires. Elle a tenté d'alerter sur la situation, mais personne ne vient, personne ne répond...







FAMILLE C.

habite dans un squat

La maison est grande. Elle se cache derrière quelques arbres. Depuis la route elle est à peine visible. Pour l'atteindre, il faut d'abord franchir un portail un peu rouillé, et monter une petite allée.

Là, sur la terrasse Sorina nous attend avec une de ses trois filles et son mari. Les deux autres sont à l'école, quant à son mari, il partira travailler peu de temps après que nous soyons arrivés. Ils sont roumains. Elle, ne parle pas encore le français, mais s'exprime parfaitement en espagnol. Sarah de l'Alpil me traduira. elle est hispanophone. C'est elle qui m'explique que Sorina a vécu plusieurs années en Espagne lorsqu'elle était enfant, qu'elle est en France depuis peu. Ça fait six mois qu'ils habitent la maison. Ils l'occupent avec deux autres familles. Une avec laquelle ils s'entendent bien, et une autre, où la relation est un peu tendue. Sorina trouve qu'ils ne font pas d'effort pour tenir la maison. Elle nous montre les poubelles qui traînent, la vaisselle pas faite dans l'évier, et la terrasse qu'elle ne balaye plus que de son côté pour marquer la séparation.

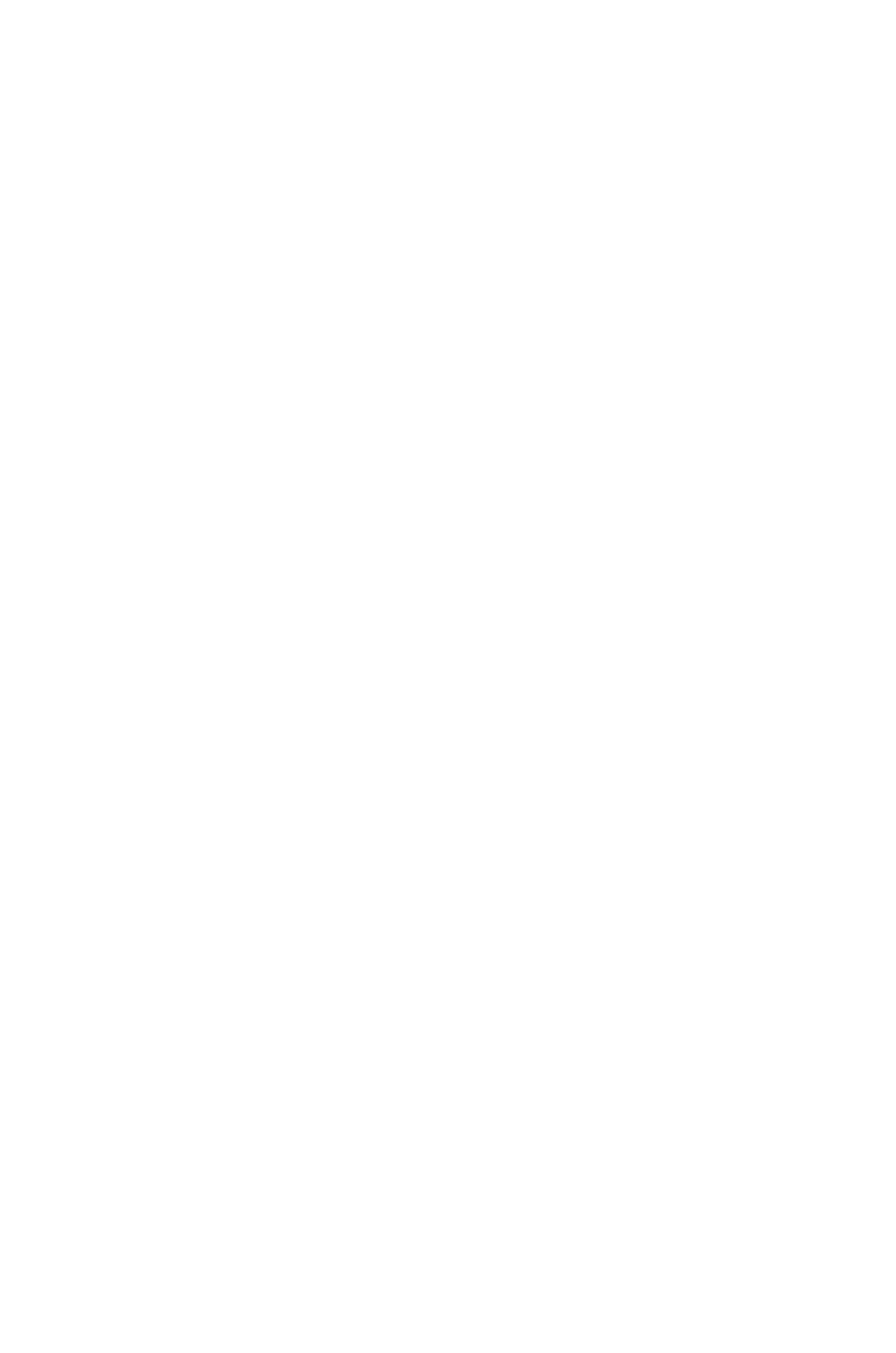
Si la maison est vaste, la chambre qu'elle occupe avec sa famille est petite, une douzaine de mètres carrés, deux lits, un frigo, une télé fixée de travers au mur, et quelques bibelots. On y rentre par le couloir ou la porte fenêtre qui donne sur l'extérieur, face à un petit jardin ni fraîchement entretenu, ni en friche. L'herbe n'y est pas trop haute, et la lumière du soleil qui s'y pose est agréable. Sur l'arrière de la maison, règne un joyeux bazar, un camion Mercedes en mauvais état et un break de la même marque en cours de tuning. Un étendage, une gamelle pour chien, et quelques sièges laissés sous la pluie. On y croise deux autres locataires qui nous proposent un café et une rondelle de saucisson pour l'accompagner. La dame est malade, et le monsieur travaille comme agent de maintenance au Secours Catholique. Ils sont en France depuis longtemps. Lorsque je leur parle de l'Alpil ils me demandent si je connais Nicolas, qui y travaillait... il y a 15 ans ! Je fais encore quelques photos avec tout le monde, la lumière est belle. Je fais un portrait de Sorina. « *Que bonita* » s'exclame t-elle en le voyant... je lui propose de lui envoyer via Whatsapp, elle préfère messenger !

Avant de repartir nous trainons encore un peu sur la terrasse.

Dans la voiture Sarah, m'apprend que pour avoir accès à la maison, ou du moins connaître son existence, et la possibilité d'y entrer ils ont payé 200 euros. C'est l'économie parallèle que génère le manque d'accès au parc locatif... C'est une somme considérable pour quelqu'un qui n'a pas grand chose, mais ce n'est rien par rapport à la sécurité que procure un toit, même squaté de manière illégale. J'apprends aussi qu'il y a une procédure d'expulsion, mais qu'avec les délais de jugement, à priori aucune décision ne sera prononcée avant la trêve hivernale.







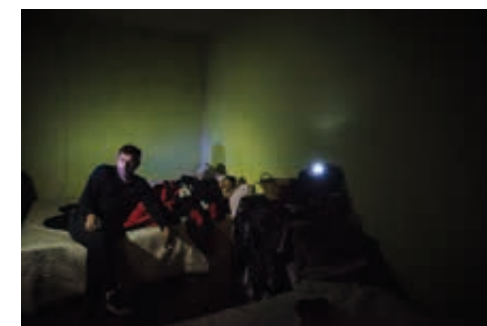
FAMILLE H.

habite dans un squat
(box dans un hangar)

Le box fait neuf mètres carrés. Il n'y a pas d'électricité. Pas d'eau non plus. La pièce baigne dans une lumière timide qui permet à peine de distinguer les deux lits sur la droite, et le poêle au fond. Il y a aussi un vieux canapé, et une petite table. Monsieur H. vit ici depuis huit mois avec sa femme et son plus jeune fils de 14 ans qui n'est pas encore scolarisé. Les deux autres sont grands, 22 et 24 ans, ils sont mariés et pères à leur tour. La famille est en France depuis 5 ans. Ils ont été à Paris, à Toulouse, à Toulon, et maintenant à Lyon. Feyzin plus exactement, dans un ancien garage squatté par une vingtaine de familles. Quand il me demande pourquoi les photos, je lui explique ma volonté de témoigner en images de toutes ces situations d'habitat précaire dans des lieux qui ne sont pas normalement destinés à être une maison. La voiture par exemple. Il sourit, ils ont habité dans une voiture pendant un moment, mais aujourd'hui ils n'en ont plus. Pour les déplacements, c'est tout avec le bus. Le 70 qui a son terminus juste à côté. Quelques stations jusqu'au supermarché, et un peu plus pour aller jusqu'à Lyon, où il travaille de temps en temps sur les marchés. Les courses c'est souvent pour l'eau parce qu'ici elle n'est pas potable. Ils ont essayé au début mais ils ont été malades. Le robinet est dehors. Un mince filet coule en permanence. Ils l'utilisent en la faisant chauffer sur leur poêle bricolé à partir d'un vieux fût d'huile. C'est leur gazinière et leur chauffage. Ils cuisinent des pâtes, du poulet parfois, et des pommes de terre.

Ils ont fait toutes les démarches administratives comme il faut. La carte de sécu, et pôle emploi. Lui a aussi fait son CV mais me demande si je ne connais pas quelqu'un qui pourrait lui donner du boulot. N'importe quel boulot parce qu'il faut qu'il travaille. Il faut aussi que son fils aille à l'école. Il y a une dame qui va venir l'après midi pour qu'il aille en cours... A Feyzin ou ailleurs peu importe. « *Il faut qu'elle l'emmène à l'école* » dit-il. Le fils en question dort pendant que nous discutons. Il ronfle doucement dans son lit tandis que sa mère est allongée sur celui d'à-côté. Malade, on la voit à peine sous toutes les couvertures qui la recouvrent. Il ne fait pas si chaud dans le box malgré le poêle.

J'aimerais faire des photos d'ensemble du lieu, mais personne ne veut être photographié m'assure monsieur H. J'essaie de faire des images sans personne, mais tout de suite, un homme vient le voir pour lui demander ce que je fais j'imagine. Je ne comprends pas ce qu'il lui répond, seulement qu'il parle de l'Alpil, puis il me raccompagne jusqu'à la sortie. La situation n'est pas tendue, mais je sens que ma présence pourrait le mettre en porte à faux avec les autres familles. C'est l'éternelle question de la limite. Jusqu'où peut-on aller pour témoigner. Il faut montrer mais il faut aussi préserver les personnes qui témoignent, ne jamais les mettre en difficulté par rapport à leur communauté ou leur soutien. Ils ont envie de témoigner mais leur vulnérabilité ne leur laisse pas toujours la possibilité de faire ce qu'ils veulent, il faut entendre ces limites, les comprendre à demi mots et les accepter... c'est parfois frustrant.







FAMILLE HO.

habite dans un
« logement » paroissial

La rencontre est assez brève. Nous avons rendez-vous la veille en fin de journée, mais suite à une incompréhension, ils n'étaient pas à la bonne adresse. Comme ils vont déménager, ils pensaient que c'était devant leur prochain logement que nous devions nous retrouver. Sandrine qui suit leur dossier ne pouvait revenir pour m'accompagner. Je les vois seul. Aucun des deux ne parle français. Leur fille oui, mais elle est à l'école. Elle a 11 ans. Nous arrivons tant bien que mal à bricoler une conversation succincte. Ils sont là depuis six mois environ, ce logement qu'ils occupent appartient à la paroisse, ou du moins à un de ses fidèles. L'église les a beaucoup aidé. Ils y ont dormi pendant un moment avant d'arriver là si je comprends bien. Les gens ont été gentils avec eux, toujours gentils me précise monsieur. Aujourd'hui il a un travail, il nettoie des trains. « *Beaucoup travail mais argent pas beaucoup* » me précise t il. Je n'arrive pas à savoir combien il gagne par mois, mais suffisamment aujourd'hui pour avoir une situation stable et bénéficier à partir de la semaine suivante d'un logement de transition avec un organisme social auprès duquel ils seront sous-locataires. Ils semblent heureux de pouvoir quitter cet endroit pour un autre. Ils me demandent si il y a l'électricité et l'eau à leur nouvelle adresse. Je leur redis que je ne fais que les photos, que je ne connais pas leur dossier, que je ne m'occupe pas de cela. Il me demande alors avec quelques gestes de photographe son RIB pour envoyer à Sandrine.

Il est rassuré une fois que je lui confirme qu'elle a bien tout reçu. Depuis que je suis arrivé nous sommes dans la même pièce, assez grande, qui donne sur un petit balcon. Il y a un lit qui fait aussi office de canapé. Une table de cuisine avec ses quatre chaises, et une autre plus basse sur laquelle repose les restes d'un repas, de la vaisselle propre et un gros paquet de tabac à rouler. Est ce qu'ils ont une cuisine ? Oui, de l'autre côté du couloir. Il y a un grand frigo, une gazinière, une petite étagère au-dessus de l'évier avec quelques produits, et un petit meuble sur lequel trône une cafetière électrique. C'est propre.

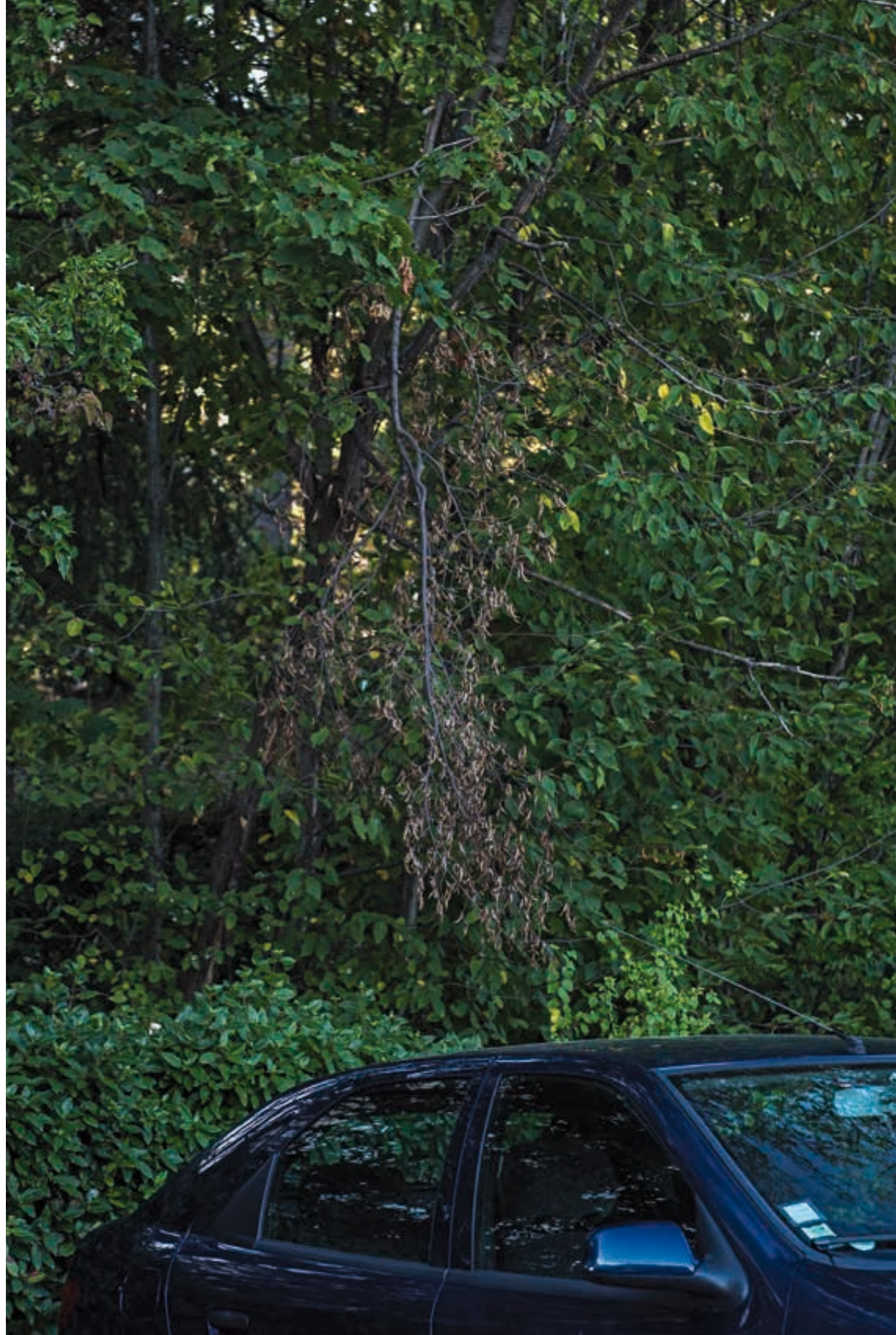
A côté de la pièce de vie, une autre adjacente, plus petite, avec plusieurs lits et une télé. Nous finissons par sortir sur le balcon. Ils fument tous les deux. Un petit endroit est aménagé pour se poser tranquillement en s'asseyant.

Ils tirent sur leur cigarette pendant que je les photographie. Ils ne semblent pas embarrassés pour autant. Tellement de gens le sont aujourd'hui, plonger dans une sorte de culpabilité à être fumeur, comme si c'était une faiblesse, presque une tare, ou du moins quelque chose de honteux. Est-ce qu'ils fument beaucoup ? Oui beaucoup, tous les deux me confient-ils. Un nouveau silence. Entre nous, seulement le son des travaux qui se déroulent juste en bas, de l'autre côté du bloc de garages qui sépare la résidence d'une autre en pleine construction.

Lorsqu'ils me raccompagnent jusqu'en bas des escalier, et qu'ils me saluent chaleureusement, je me demande ce que ça peut faire de voir des immeubles se construire là, à portée de regard, presque de main... quand c'est si difficile d'avoir un toit. Est-ce que ça permet d'espérer ou est-ce qu'au contraire ça renforce le sentiment d'injustice ?







MONSIEUR Y.

habite dans sa voiture

J'ai mis un peu plus d'une semaine à rencontrer monsieur Y. Nous nous sommes appelés plusieurs fois, des échanges toujours cordiaux, plutôt chaleureux même, mais qui jamais ne débouchaient sur un rdv. Pas plus de succès avec les sms. Je me suis demandé s'il n'allait pas revenir sur sa décision de participer au projet, et puis finalement non, après une énième tentative il me propose de nous rencontrer à la Duchère, où sa voiture est garée.

Il vient me chercher à l'arrêt du bus. Nous marchons en discutant sur la courte distance qui nous sépare du lieu où il dort. Il est grand, le visage ni souriant ni fermé. Plutôt affable il s'excuse pour tous ces contretemps et m'explique qu'il était en formation... en plus de son boulot. Dans la médiation aujourd'hui, il voudrait se diriger vers la sécurité ou l'installation de la fibre, ce qui lui permettrait plus facilement de décrocher un CDI, « *parce qu'ici si tu as pas de cdi, tu n'as pas de maison* ».

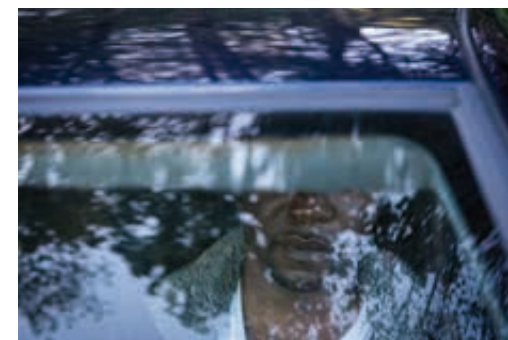
Sa voiture est une Citroën bleu marine, un vieux modèle, mais propre, ni cabossée, ni éraflée. Discrète. Pas le genre que l'on remarque sur un parking, d'autant que toutes ses affaires sont rangées dans son coffre. Rien ne dépasse. Il l'a achetée 400 euros après avoir dû quitter le studio qu'il partageait avec un ami. Elle n'est pas assurée, les papiers pas à son nom, mais au moins il a un lieu où dormir quand il a besoin.

Deux ou trois soirs par semaine il arrive à obtenir une place auprès du 115, ou se paye une nuit d'hôtel pas cher dans le 7^e arrondissement, mais avec 850 euros mensuel de salaire, il ne peut pas le faire plus souvent. Le reste du temps c'est donc ici qu'il passe ses nuits. L'endroit est calme. Pas loin de toilettes publiques, ni trop éloigné d'un point d'eau. La mosquée est un peu plus bas dans le quartier, « *Je suis musulman, j'aimerais me rapprocher pour la prière du soir, mais il n'y a pas de toilettes autour* ».

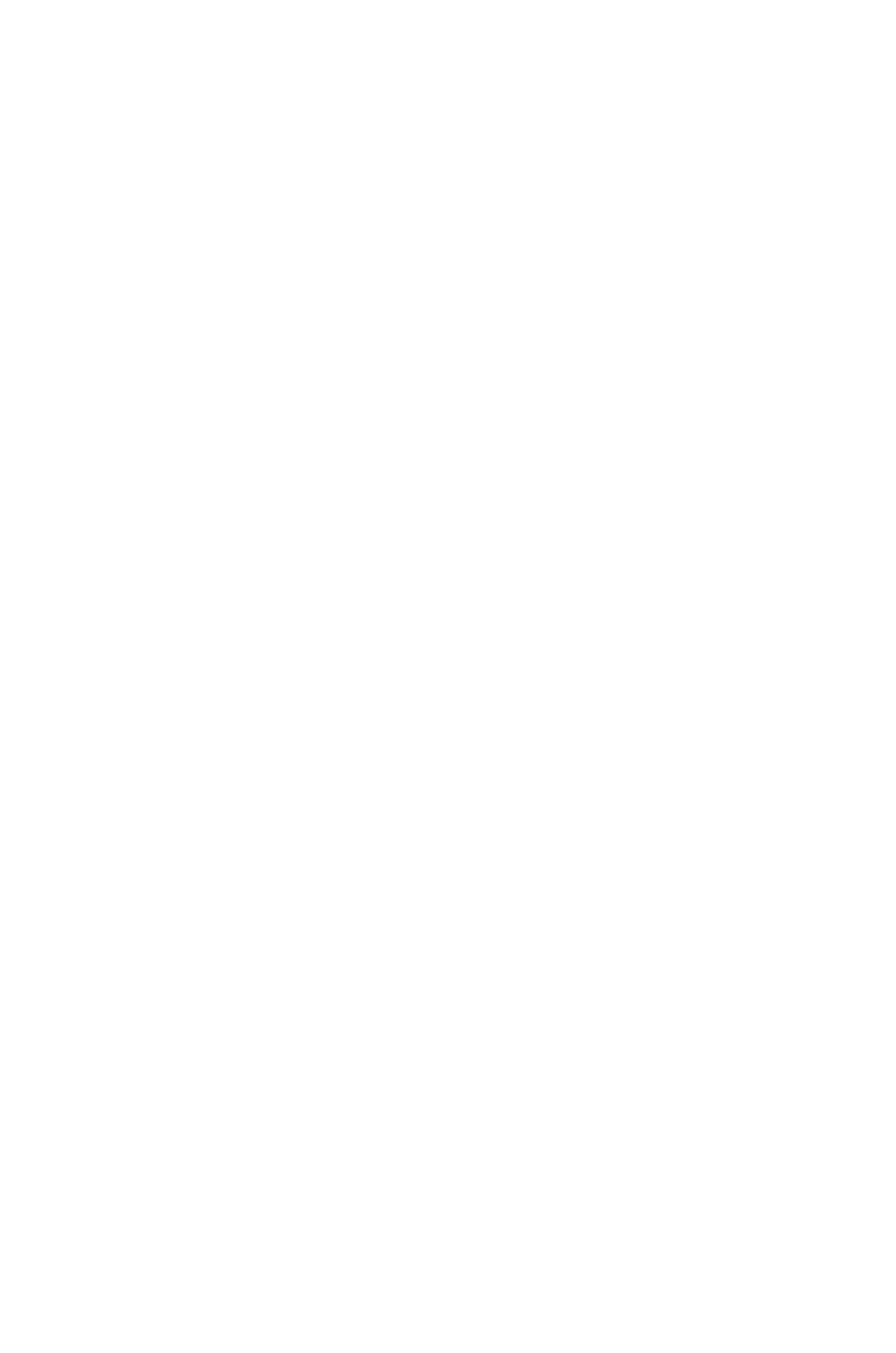
Pour manger, il a des tickets pour le restaurant social (si j'ai bien compris), ou s'achète un sandwich à la boulangerie. Il ne cuisine pas dans sa voiture. Il n'y fait que dormir. Il y vient souvent tard, avant il regarde les matchs de foot dans les bars, ou passe chez des amis...

Pour la nourriture « *Il y a aussi une femme, de ma communauté, que j'ai rencontré qui me donne une fois par jour, mais je ne peux pas lui dire vraiment ma situation, elle connaît bien ma cousine, du coup ma mère elle saurait* ».

Il a quitté son pays après avoir épousé une femme qui avait divorcé. Son ex-mari a cherché à le tuer. De cette aventure il garde des séquelles physiques et quelques cauchemars. Il me parle de sa femme et de ses enfants restés au pays. « *Le petit dernier, il ne me connaît pas, il avait un an et demi quand je suis parti* ». Il aimerait qu'ils les rejoignent en France. En attendant il envoie de l'argent. 150 ou 200 euros par mois. Et puis il aimerait envoyer la voiture à sa mère une fois qu'il aura un logement.







FAMILLE MB.

habite dans une salle
de l'école des enfants

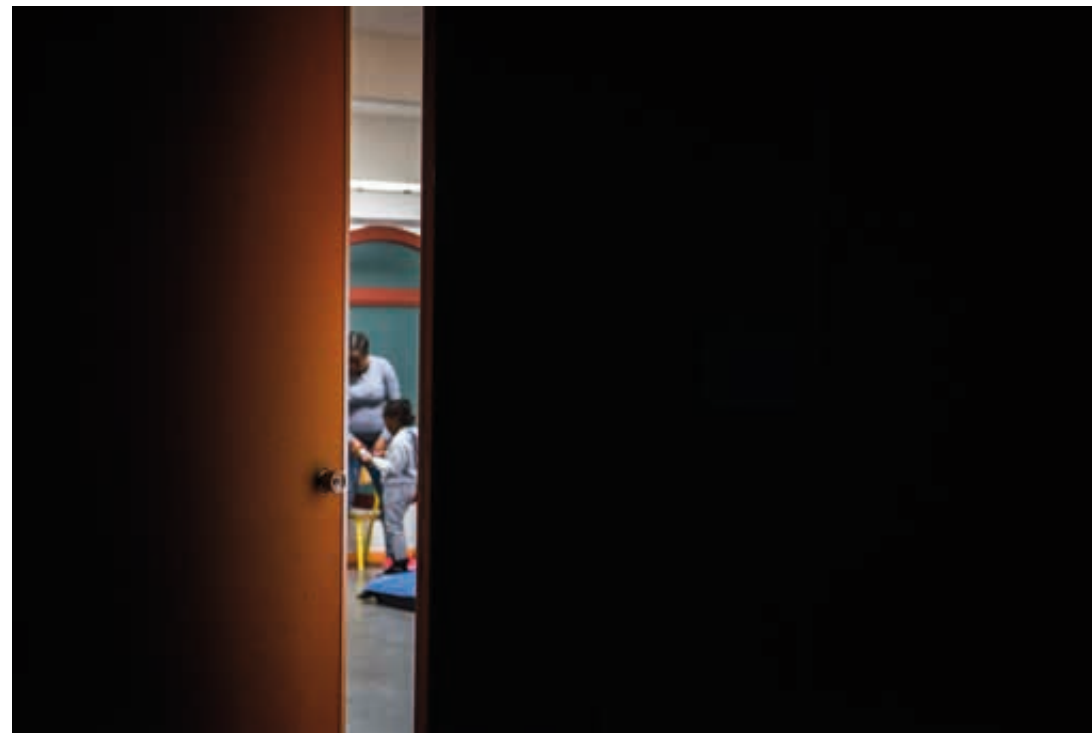
Madame MB. est en France depuis le mois de décembre 2019. Jusque début février elle a dormi dehors avec sa fille âgée de 6 ans. Aujourd'hui elles sont mises à l'abri par le collectif *Jamais sans toit* * dans l'école maternelle que fréquente la petite à Villeurbanne. Auprès d'elles, 4 parents d'élèves se relayent pour assurer le repas du soir, et le lever le matin. Il faut que tout soit rangé pour 8:00, avant l'arrivée des enfants. Chaque soir elles bricolent leur lit avec des tapis de gym empilés, un drap et une couette. Chaque matin, les mêmes gestes dans le sens inverse. La literie dans de grands cabas stockés dans une petite pièce de l'école, les matelas à leur place dans la pièce qu'elles occupent durant la nuit.

La journée, la petite est à l'école pendant que sa mère enchaîne les rendez-vous administratifs. Elle mange à la cantine. Sa maman achète parfois un sandwich ou ne mange pas. Elles vivaient au Portugal avant d'arriver ici. Je peux faire des photos seulement si on ne les reconnaît pas. Elle craint que le papa de la petite, avec qui elle est en conflit, puisse les retrouver. Je lui montre chaque photo pour la rassurer. Je suis venu avec une amie portugaise pour la traduction. Elle cherche également à la rassurer en lui disant que je suis « de son côté » que je ne veux pas la mettre dans une situation difficile mais simplement témoigner du fait qu'aujourd'hui en France des gens comme elle n'ont pas d'endroit décent pour vivre.

Bien sûr ici, c'est propre et chauffé, mais ce n'est pas un logement, et puis pendant les vacances elles n'auront pas accès aux locaux, ni durant les week-end. Une solution est trouvée avec le CCAS, mais tout est fragile.

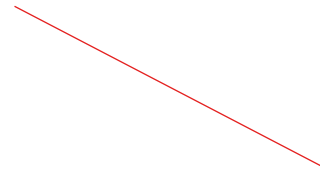
Madame MB m'explique que sa fille est malade aujourd'hui, et que la nuit elle a du mal à dormir. Qu'elle pleure souvent. J'imagine que ce n'est pas rassurant de dormir dans cette grande pièce qui ne ressemble pas à une chambre, où le lit paraît tout petit et l'espace autour bien trop grand.

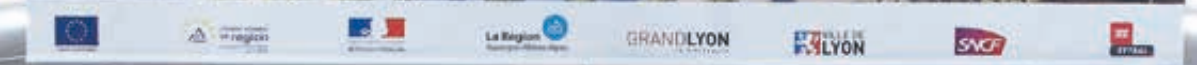
Sur un placard sont notés les numéros d'urgence et celui de Allo Enfance en Danger...



**Jamais Sans Toit* est un collectif constitué en 2014 dans le but de coordonner les actions des écoles en lutte pour faire appliquer le droit à l'hébergement des élèves et de leurs familles.







MADAME J.

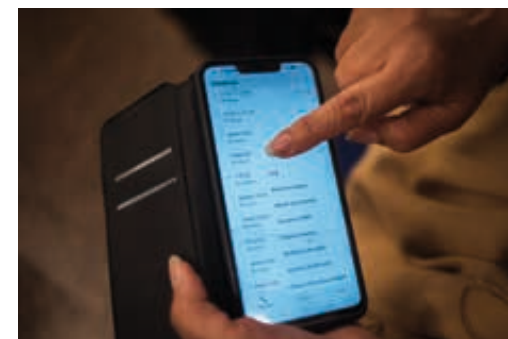
habite à la gare, au 115 ou dans
un canapé à la réception d'un hôtel

Je retrouve Madame J. à la gare Part Dieu. Elle est assise devant les guichets. Là où d'autres attendent leurs trains, elle attend son heure d'embauche en fin d'après-midi. La gare est en quelque sorte son immense salle de pause. C'est là que tous les jours elle reste au chaud entre ses heures de ménage du matin, et celles du soir. Elle travaille 32 heures par semaine pour une société de nettoyage. Malgré son contrat de travail elle ne trouve pas de logement, alors elle est posée là, un sac à ses pieds et elle attend sans se plaindre au milieu des voyageurs.

Elle est venue à Lyon pour le travail parce que dans la région qu'elle a quitté, le marché de l'emploi ne lui permettait pas d'avoir une activité professionnelle. Ici c'est plus facile me dit elle, et tout irait bien si elle pouvait avoir un logement !

Elle a fait toutes les démarches nécessaires, et en attendant elle appelle le 115 tous les jours. Elle me le montre sur son téléphone. Elle veut aussi me montrer ce qu'elle a dans son sac, et rigole en me parlant du millefeuille qu'il contient. Elle mange ce qu'elle peut, ce qui n'est pas cher et qui ne nécessite pas de cuisson...

Madame J. a le sourire facile malgré la rudesse de sa situation. Elle me raconte que lorsqu'il n'y a pas de place au 115 elle dort où elle peut. Ici la journée en somnolant sur son siège, et puis aussi dans le hall d'un hôtel dont elle connaît le gardien et qui lui permet de s'assoupir sur un canapé à l'abri des regards des clients, et surtout à l'abri des caméras de surveillance. Elle me dit aussi qu'elle a 66 ans, qu'elle vit en France depuis 32 ans. Qu'elle est arrivée par amour d'un homme... Elle me raconte tout ça comme on raconte une banale anecdote, puis elle empoigne son sac et se lève. C'est l'heure d'aller bosser. Elle a encore une demi-heure de transport







FAMILLE M.

habite dans une tente

La famille M. vit sous une tente depuis plusieurs mois lorsque je les rencontre. Ils ne sont pas les seuls à occuper un morceau de terrain coincé entre un haut mur et les rails du tram. Il y a trois ou quatre autres tentes, et une voiture qui abrite une famille. Monsieur M. qui me donne rendez-vous à l'arrêt gare de Villeurbanne me parle tout de suite d'eux en m'expliquant qu'ils ne sont pas là depuis longtemps, mais qu'ils ne sont pas bien. Que le monsieur est violent.

Lui est calme. Dans son fauteuil roulant qui avance, chaotique, sur les graviers et l'herbe mouillée, il me remercie d'être là. Plusieurs fois il me dit « *il faut faire quelque chose, c'est pas possible* ». A lui comme aux autres j'explique que la seule chose que je puisse faire, c'est témoigner de la difficulté de leur situation. Il me remercie puis m'ouvre la tente pour me montrer que c'est ici qu'ils vivent à trois. Lui, sa femme et leur fils de 9 ans, qui est à l'école au moment où je les rencontre. Il est scolarisé dans un établissement à une vingtaine de minutes d'ici. Il faut d'abord prendre le tram, puis marcher, mais c'est l'établissement dans lequel il a été scolarisé en arrivant à Lyon, avec des parents d'élèves qui connaissent la vulnérabilité de la famille, alors il y reste. Ils font les allers/retours pour l'accompagner. Madame M. qui vient de nous rejoindre acquiesce silencieuse. Elle a l'air douce. Une douceur dont on ne sait si elle est naturelle ou si elle vient plutôt de l'épuisement ou de la résignation. Ils me montrent le matelas trempé, les sacs de couchage humides. J'imagine la pluie la nuit, le bruit sur la toile, l'inconfort, le froid, l'attente, l'impuissance, et puis certainement la rage que l'on doit avaler pour continuer d'avancer.

Je fais des photos en lui demandant comment va sa jambe qui à l'air très gonflée. Lorsqu'il relève son pantalon je m'inquiète de savoir s'il est suivi par un médecin. Il me le confirme. Il attend de savoir s'ils vont couper, s'ils vont amputer...

Il remet sa chaussure et tous les deux partent chercher leur fils à l'école...





THÉMATIQUES DES
MANQUES
DANS LE QUOTIDIEN
DES
PERSONNES
RENCONTRÉES

domiciliation /
alimentation-hygiène / santé /
scolarisation / charge mentale

DOMICILIATION

Quand l'absence de boîte aux lettres personnelle prive de la confidentialité des correspondances

M. M. vit dans un garni depuis de nombreuses années. Il est arrivé là après avoir été contraint de quitter un foyer Sonacotra, et parce que les démarches qu'on lui demandait pour accéder à un logement social lui semblaient inaccessibles. Dans ce garni, il occupe une petite chambre au confort extrêmement sommaire, partage les toilettes avec ses voisins de palier, et la seule douche avec les occupants des 7 étages de l'immeuble (30 logements). Il n'y a pas d'eau chaude dans l'immeuble, qui est par ailleurs infesté de nuisibles.

Le gérant est présent sur place au quotidien. Il a installé, dans l'entrée, une boîte aux lettres commune à son seul nom. Tout le courrier est donc adressé à « M. M., chez M. X. ». Le gérant est le seul à disposer de la clé de la boîte, qu'il relève tous les jours pour l'ensemble de l'immeuble. La redistribution du courrier a lieu dans son « bureau » au rez-de-chaussée. Mais avant de remettre les courriers, le gérant prend soin de tous les ouvrir.

Finalement, la redistribution du courrier semble relativement arbitraire. Certains courriers sont remis immédiatement, d'autres avec plusieurs jours de retard, d'autres enfin n'arrivent jamais à destination. Lorsque M. M. a finalement engagé des démarches pour trouver une solution de relogement, il a cherché à obtenir une copie de son avis d'imposition et de ses justificatifs de paiement par la CARSAT et sa complémentaire. Chacun de ses organismes a refusé de lui remettre les documents autrement que par un envoi par courrier. Le gérant a mis plusieurs semaines à remettre à M. M. son avis d'imposition, et les justificatifs envoyés par la CARSAT et la retraite complémentaire ne lui ont jamais été transmis.

Enfin, lorsque M. M. a reçu une proposition de logement social par courrier, le gérant ne lui a remis le courrier que plusieurs jours après la fin du délai de réponse accordé par le bailleur HLM.

20%
ne disposent d'aucune domiciliation

dont 5%
sont domiciliées de façon précaire
(chez des tiers, à l'école des enfants,
à l'adresse du bidonville etc.),
faute d'alternative

soient 1 personne sans logement sur 4 rencontrées à l'occasion de l'enquête MRIE.¹

¹ Source : Logement d'abord-Qualifier les besoins. Enquête 2019 auprès des personnes en situation de sans-abrisme à Lyon et Villeurbanne. Enquête soutenue par la Métropole de Lyon et la Fondation Abbé Pierre. 881 personnes sans logement rencontrées sur 3 jours d'enquête et 754 questionnaires renseignés et exploitables.

ALIMENTATION



1 personne sur 7
a évoqué l'alimentation comme
besoin dans les prochains jours

Données issues de l'enquête MRE auprès de 717 personnes sans-abris
ou sans domicile à Lyon et Villeurbanne.

HYGIÈNE



1 personne sur 3
rencontrées dans le cadre de l'enquête
de l'Alpil ne dispose pas de douche
voire d'accès à l'eau dans son
habitat refuge(s)

Quand la solution d'habitat refuge(s) elle-même aggrave l'état de santé

Monsieur S. est retraité depuis 2012. Il est algérien et a travaillé en France pendant 40 ans. Cela fait 20 ans, qu'il occupe successivement des petites chambres meublées dans l'agglomération. Depuis 2002, il occupe à Lyon 3e une chambre de 10m² mal chauffée, avec des sanitaires partagés avec ses voisins, un système électrique défectueux et une très forte humidité.

Monsieur S. souffre d'une insuffisance respiratoire qui implique un appareillage permanent. L'installation électrique, non conforme, est largement insuffisante pour l'ensemble de l'immeuble, de sorte que l'alimentation est très régulièrement coupée. Or, son appareil d'assistance respiratoire ne dispose que d'une autonomie très limitée, ce qui met Monsieur S. en danger à chaque nouvelle coupure.

Par ailleurs, la très forte humidité présente dans toute la chambre aggrave constamment ses problématiques respiratoires. Des démarches ont été tentées vis-à-vis de son propriétaire pour que des travaux soient réalisés, sans succès jusqu'à présent.

D'après le médecin de Monsieur S., cette chambre le met en danger chaque jour un peu plus. Il lui conseille régulièrement de passer le plus de temps possible dans son village d'origine dans une région montagneuse d'Algérie, où les conditions sont bien meilleures et où il n'a quasiment pas besoin de son assistance respiratoire. Cependant, Monsieur S., pour pouvoir continuer à percevoir sa pension de retraite, est contraint de rester au moins 6 mois par an en France, et ne trouve pour le moment pas de solution de relogement.

Plus de la moitié des ménages interrogés ont des enfants scolarisés ou en âge de l'être.

602 enfants mineurs scolarisés ou en âge de l'être ont été repérés en situation de rue dans le cadre de l'enquête MRIE

CHARGE MENTALE

Quotidien de la famille M.

En ce moment nous dormons dans un squat à Valmy, avec une dizaine d'autres familles. Nous occupons avec mon mari, mes trois enfants dont un bébé de 6 mois et mes beaux-parents une pièce de 15 mètres carrés environ. Pour dormir, nous étendons des couvertures au sol. Nous n'avons pas de matelas. Nous changeons très régulièrement de lieu de vie mais les enfants restent dans la même école car c'est leur seul endroit stable

Le matin je réveille mes enfants à 7h20, ils n'ont pas beaucoup dormi et ils sont fatigués parce que nous rentrons tard le soir et leur petit frère pleure toute la nuit. **Ils ne prennent pas de petit déjeuner avant d'aller à l'école. Nous n'avons pas accès à une salle de bain alors ils font une toilette de chat.**

Il faut partir à 7h55 parce qu'on doit aller de Valmy jusqu'à Perrache. Quand c'est un jour où je dois aller aux Bains-Douches le midi, je dois penser à prendre mes vêtements propres et serviettes avec moi le matin, je les mets dans la poussette de mon bébé. Pour accompagner mes deux enfants à l'école, on prend un bus et le métro pendant environ 30 minutes. Heureusement j'ai une carte TCL parce que je fais des allers-retours toute la journée et j'ai mon bébé de 6 mois dans la poussette.

Le mercredi quand ils n'ont pas école, nous allons à Debourg aux Bains-Douches pour la douche hebdomadaire.

A 8h30, après avoir accompagné les enfants à l'école, je fais le point sur les démarches que je dois faire pendant la journée.

A 9h30 j'ai rendez-vous chez le médecin généraliste pour le suivi de ma pathologie. Son cabinet est situé dans le troisième arrondissement, à l'arrêt de tramway Liberté. Aujourd'hui j'ai beaucoup de choses à faire alors j'y vais en transport. Lorsque j'ai du temps et qu'il fait moins froid, j'y vais à pied. J'attends une heure dans la salle d'attente du médecin.

A 10h30 je dois aller à une distribution hebdomadaire à Part-Dieu pour récupérer des couches, du pain, des compotes, quelques plats surgelés que nous réchauffons sur une petite plaque électrique. Elle n'a lieu qu'une fois par semaine, je ne peux pas la rater.

A 11h00, après avoir récupéré les produits, je retourne à Valmy pour poser les affaires et chercher mes beaux-parents qui sont restés au squat pour qu'on aille déjeuner à Part-Dieu, dans un restaurant solidaire.

A midi, du lundi au vendredi, nous allons au restaurant solidaire de Part-Dieu. Les enfants, eux, mangent à la cantine. Le samedi et le dimanche nous devons aller à Charpennes. Mes beaux-parents sont âgés, ils ne parlent pas français alors ils ne peuvent rien faire seuls, ils sont toujours avec mon mari ou avec moi.

Lorsque je dois changer mon bébé, je cherche un endroit à l'abri du froid. Nous allons en général dans les toilettes d'un restaurant, d'un hôpital ou d'un centre commercial. Pour les couches, les Restaurants du Cœur me donnent un paquet par semaine. Quand je n'en ai plus c'est au Samu Social que je dois demander.

A 14h00, je vais un peu au centre commercial de la Part-Dieu pour me réchauffer.

Mais dès 15h00 je dois aller récupérer des vêtements qu'un ami hébergé dans un foyer a pu laver pour moi. Parfois j'oublie où sont nos affaires car ce sont des personnes différentes qui les lavent.

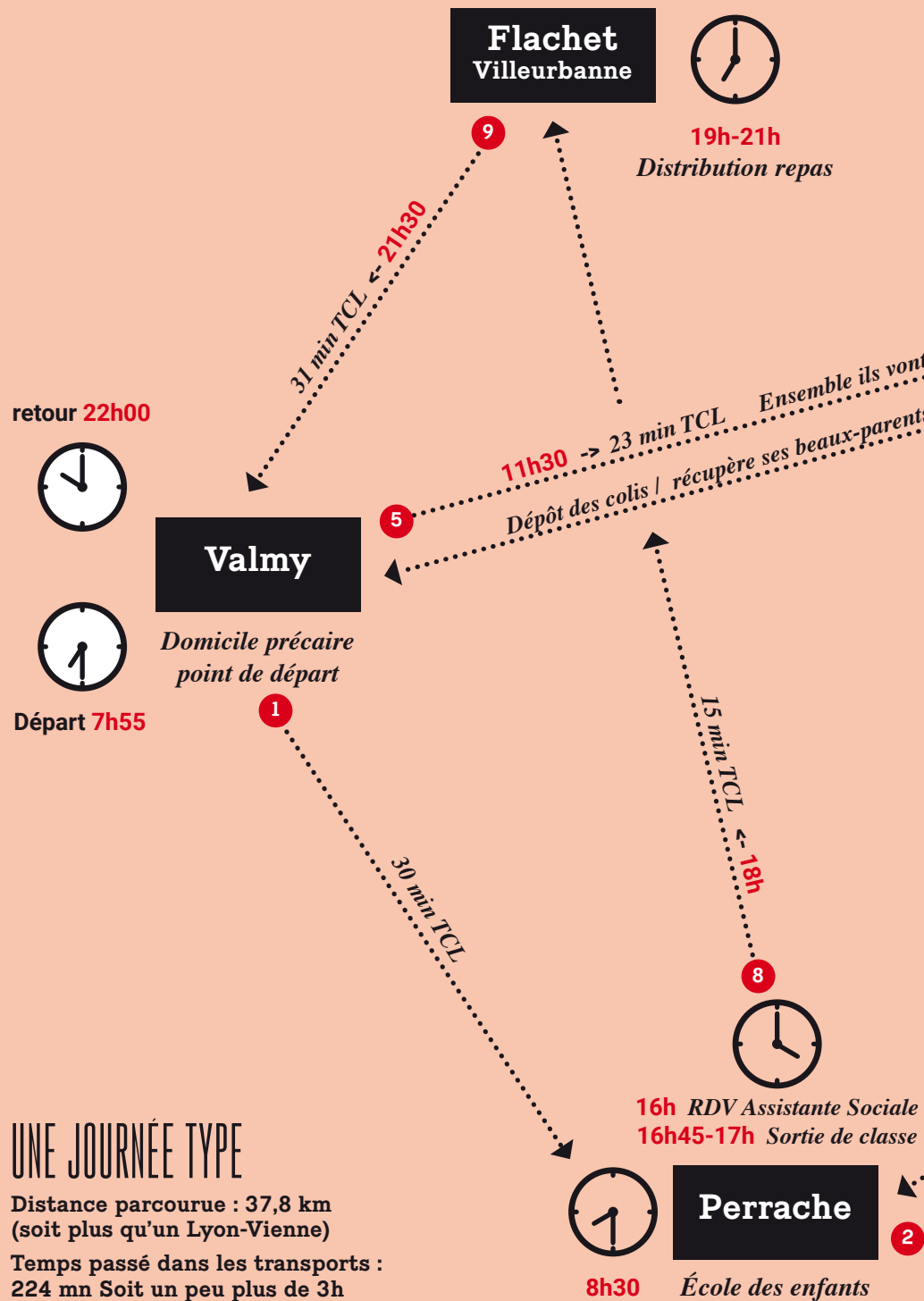
A 15h30 je me dirige la poussette pleine d'affaires vers Perrache pour un rendez-vous avec l'assistante sociale. Heureusement ça n'est pas loin de l'école.

Je vais chercher mes enfants à 16h45 pour le petit et à 17h00 pour l'autre. Ils ont fait leurs devoirs à l'école. Ensuite ils jouent un peu au parc avec leurs amis.

A 18h00 on se met en route pour aller à la distribution de repas à Flachet (certains jours c'est à Part Dieu ou à Perrache).

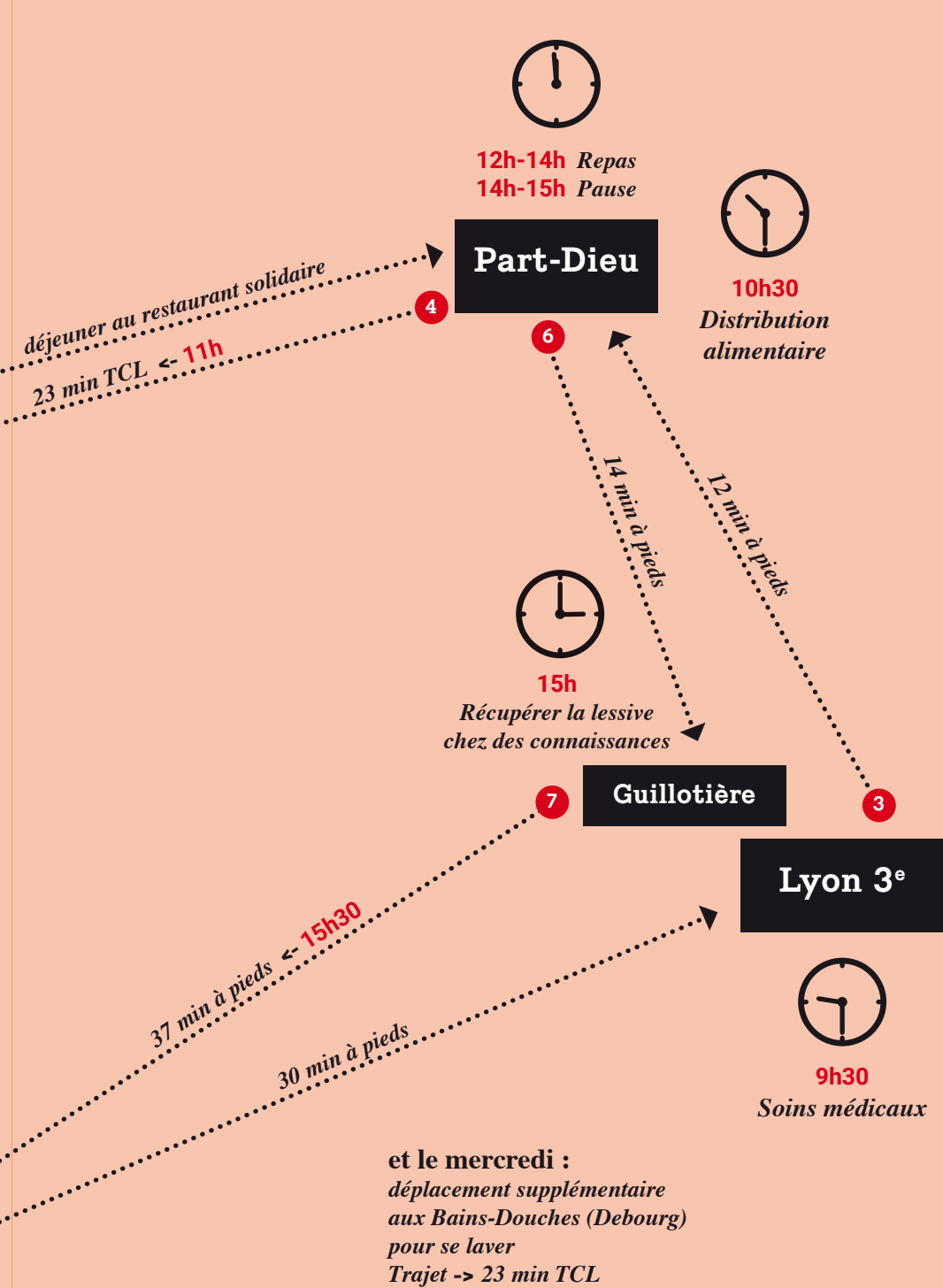
On y reste jusqu'à 21h00, parfois 21h30 et nous ne sommes de retour au squat que vers 22h00. Les enfants se couchent tout de suite après notre arrivée. Ils ont beaucoup marché ils sont fatigués.

Au squat nous avons tiré des fils d'électricité qui ne servent qu'à recharger nos téléphones portables pendant la nuit.



UNE JOURNÉE TYPE

Distance parcourue : 37,8 km
(soit plus qu'un Lyon-Vienne)
Temps passé dans les transports :
224 mn Soit un peu plus de 3h



HABITAT REFUGE(S) ÉTAT DES LIEUX DU PARC LOCATIF

Petite pédagogie sur le fonctionnement
des marchés locatifs
par la **Fondation Abbé Pierre**

LYONNAIS

POURQUOI LES PERSONNES S'ENTASSENT DANS DES LOGEMENTS OU OCCUPENT DES INTERSTICES DE LA VILLE ?

La Métropole de Lyon et, en particulier l'hyper-centre lyonnais, se caractérisent par une forte attractivité et une très bonne image avec une valeur patrimoniale des logements forte. Dans un contexte national très favorable à l'acquisition de logements (taux d'intérêt historiquement bas), les prix de l'immobilier à l'achat flambent sur le marché neuf, impactant également le parc ancien qui abrite, massivement, le parc locatif privé.

En découle une première incidence : des logements qui sont financièrement trop chers.

A l'achat, les prix de vente en moyenne des appartements s'envolent : 4 170€/m² à Lyon (+ 27 % de hausse en 5 ans), 3 290€/m² en moyenne sur la Métropole de Lyon, quand ils avoisinent plutôt 2 150€/m² en moyenne à Grenoble.¹

A la location², sur le parc privé, il coûte 2 fois plus cher de louer un logement privé à Lyon-Villeurbanne qu'à Firminy.³

Le parc social proposant des niveaux bas voire très bas de loyer (inf. à 5,5€ ou 4,5€/m²) a quant à lui diminué de plus de 21 000 logements sur le Rhône sur les 4 dernières années.⁴

1 Source : Club Habitat- Notaires de France/Métropole de Lyon – date de référence : Juin 2019

2 55 % des ménages de la Métropole de Lyon sont locataires – Source : PLH Métropole

3 Les coûts des loyers restent plus élevés sur Lyon intra-muros : 14 €/m². Les appartements rénovés et meublés sont loués plus chers (notamment les petites surfaces où l'on atteint en 2019 les 25€/m² pour un studio). Source : Club Habitat – Juin 2019

4 Si, sur la période on a construit de nouveaux logements sociaux, les niveaux de loyers de ces logements neufs ne sont pas assez accessibles aux ressources des plus précaires que le parc HLM existant. Par ailleurs, la réhabilitation et le traitement thermique du parc HLM ancien, si elle génère des économies de charge, entraîne également une augmentation des loyers.
Source : Analyse FAP enquête RPLS, Eclairage régional sur le mal-logement en Auvergne Rhône-Alpes 2020 sur les données 2019.

La deuxième incidence de cette situation attractive de l'agglomération réside dans le manque de logements disponibles pour se loger dans des délais rapides, du fait de la pression sur le territoire de demande de logements supplémentaires (suite à l'arrivée de populations nouvelles), mais également d'une diminution du volume de la construction et d'achats de logement (difficulté à obtenir un permis de construire soumis à recours, des chantiers difficiles à lancer car les entreprises du BTP peinent à répondre aux demandes, une augmentation du coût de la construction, du foncier disponible qui se raréfie...)

Cet état de fait a des effets concrets dans le parc privé où le stock de logements à louer diminue. Le taux de vacance est nul à Lyon, c'est inédit : les locataires hésitent à déménager ou éprouvent des difficultés pour acheter et donc restent dans leur logement. Ainsi, la pression sur le marché locatif se renforce et certaines régions n'ont plus de logement à proposer à des personnes ou ménages en recherche.

Ensuite, l'utilisation d'une partie du parc privé locatif en meublés de tourisme et sortant de la possibilité de location annuelle est en augmentation. La ville de Lyon enregistre une hausse des demandes de transformations de logements dédiés à l'habitation en meublés de tourisme, loués partiellement sur quelques mois de l'année (demandes multipliées par 7 en 4 ans).⁵ Ces petits logements sortent du marché logement disponible aux personnes qui ont besoin de résider, habiter toute l'année et au quotidien dans la Métropole.⁶

Pour ce qui concerne les logements du parc social, les bailleurs sociaux enregistrent une vacance très faible ainsi qu'une baisse de la mobilité des locataires (c'est-à-dire le départ de ménages libérant ainsi un logement pour d'autres ménages), avec comme effet sur 2019 une baisse des entrées effectives de nouveaux ménages sur le parc social.

Tenter de déplier fonctionnement et effets systémiques du marché du logement permet d'identifier les effets à l'échelle de tous les ménages en recherche d'un logement, avec les conséquences dramatiques que ces effets peuvent avoir pour les plus modestes d'entre eux. 3 réalités figurent parmi les effets non vertueux les plus régulièrement observés par les acteurs institutionnels et associatifs :

> Des prix très élevés et le faible volume d'offres de logements qui ne permettent pas l'accès effectif au logement locatif privé pour des ménages très modestes et permet de moins en moins la réalisation de parcours résidentiels pour les ménages modestes et intermédiaires sur les secteurs centraux.

> Une attractivité de territoire qui génère une dynamique de construction et de réhabilitation et qui élimine les niches jusqu'ici financièrement accessibles aux ménages les plus pauvres et tire les prix vers le haut.

> Des ménages pauvres devenant le plus souvent captifs d'un parc de logements indignes ou de logements qui n'en sont pas.

5 La Métropole de Lyon a délibéré en décembre 2017 pour prendre des mesures et pour endiguer ces transformations qui font perdre des logements à la location (renfort de moyens de contrôle, amendes importantes pour des propriétaires qui transformeraient + de 50% de la surface d'habitation d'un immeuble etc.)

6 Source : Club Habitat/Métropole de Lyon – Données Juin 2019

ET LE COVID EST PASSÉ PAR LÀ !

Par l'association
Alpil /

VIVRE CONFINÉS EN HABITAT REFUGE(S)

Depuis la rencontre avec le collectif item, certaines familles ont pu accéder à des solutions de logement ou d'hébergement plus stables, d'autres vivent toujours dans une solution d'habitat refuge, la même ou une autre. Le confinement et les mesures d'urgence ont eu des répercussions très variables sur leurs quotidiens : si pour certains cela a permis une mise à l'abri rapide (alors qu'attendue depuis de nombreux mois), ou une augmentation de l'aide alimentaire, pour d'autres, le confinement signifie des baisses de ressources importantes, le report d'une réunification familiale elle aussi attendue depuis longtemps, un isolement renforcé. Les baisses de revenus déstabilisent fortement leurs petits budgets.

Que sont-ils devenus ?

Il y a quelques mois, la famille H a pu intégrer un logement temporaire géré par une association agréée, tremplin pour accéder à un logement pérenne. Le confinement a fortement impacté l'activité professionnelle de Monsieur qui perçoit désormais le chômage, moins élevé que son salaire. La mère de Monsieur qui était venue leur rendre visite avant le confinement est restée chez eux, ne pouvant plus repartir chez elle. Madame J, souvent à Part Dieu a elle aussi pu bénéficier d'un petit logement temporaire avant le début du confinement. La famille C, également en squat a été hébergée avant le début du confinement dans un village d'insertion. La famille M, qui dormait sous tente malgré une demande d'hébergement ancienne a été mise à l'abri au début du confinement. Cet hébergement dans un centre collectif a une durée très limitée. Dès la fin du confinement, les centres seront fermés et les familles remises à la rue. La pérennisation des centres ouverts au début de la crise sanitaire et le maintien des familles ne sont pas prévus. Cette famille a pu bénéficier de tickets repas distribués exceptionnellement.

La poursuite de la débrouille

Avant le confinement, la Famille A a été expulsée du squat dans lequel elle avait trouvé refuge. Aucun hébergement ne leur a été proposé malgré les démarches réalisées. Ils ont intégré un nouveau squat mais leur domiciliation était à Ecully et avec les restrictions de circulation, ils ne peuvent plus se déplacer aussi loin pour récupérer leur courrier. Ils se débrouillaient pour se nourrir au début du confinement, mais au fil des semaines la situation s'est dégradée. Ils ont pu bénéficier de tickets repas distribués par la Fondation Abbé Pierre et la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement). Les tickets repas peuvent être utilisés dans les grandes enseignes, mais plus difficilement dans les petits magasins de quartier, ils doivent donc parcourir des distances plus grandes pour pouvoir les utiliser. Leur fille arrive à maintenir un lien téléphonique avec son institutrice. La famille H est toujours en squat à Feyzin. Durant le confinement, une collecte plus régulière des ordures ménagères ainsi qu'une intervention relative à la qualité de l'eau ont été demandées. De nombreuses familles sont présentes sur le site et le confinement est impossible à respecter dans un tel lieu. De plus, la majorité des familles ne perçoivent plus les ressources gagnées habituellement grâce à des activités informelles.

Une solution de logement stable mais un projet familial déstabilisé par le confinement

Monsieur K a pu emménager dans un logement social. Il suit une formation professionnalisante. Le regroupement familial pour sa femme et ses enfants a été accepté. Il a obtenu, avant le confinement, le visa nécessaire à leur venue. Mais les frontières sont fermées et les vols internationaux actuellement suspendus. Ce visa ne sera plus valable à l'issue du confinement, il devra donc renouveler sa demande, lorsque sa famille pourra enfin voyager. Durant combien de temps ce confinement repoussera-t-il les retrouvailles avec sa famille ?

Remerciements

Les personnes ayant participé au reportage photographique et qui ont partagé leur quotidien dans le cadre de l'étude :

- Famille A
- Monsieur B
- Famille B
- Famille C
- Famille H
- Famille Ho
- Monsieur Y
- Famille MB
- Madame J
- Famille M

Les personnes qui ont accepté de participer à l'enquête.

L'équipe de l'ALPIL pour le travail d'étude.

Merci à l'imprimerie Multitude pour son soutien et son engagement.

avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre

Édition

collectif item ► ●

www.collectifitem.com

Photographies

Bertrand Gaudillère / item

Conception graphique

Yannick Bailly / item

Impression

Imprimerie Multitude

Imprimé sur papier Fedrigoni
Arena extra white smooth, 250 gr
Arena extra white rough, 90 gr
Symbol Tatami white, 115 gr

Dépôt légal : septembre 2020

Tous droits réservés. Aucune partie de ce livre ne peut être reproduite sous quelque forme ou par quelque moyen électronique ou mécanique que ce soit, y compris des systèmes de stockage d'information ou de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Première édition © collectif item

